
Lettre du représentant Francastel, en mission près l'armée de l'Ouest relative au retour des brigands dans le département de la Mayenne, lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793)

Marie Pierre Adrien Francastel

Citer ce document / Cite this document :

Francastel Marie Pierre Adrien. Lettre du représentant Francastel, en mission près l'armée de l'Ouest relative au retour des brigands dans le département de la Mayenne, lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 627;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38951_t1_0627_0000_1;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38951_t1_0627_0000_1)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

(Suivent les lettres lues par Barère, au nom du comité de Salut public, à l'appui du projet de décret.)

I.

Francastel représentant du peuple, délégué par la Convention nationale près l'armée de l'Ouest au comité de Salut public (1).

« A Angers, le 25 frimaire, au II de la République française, une et indivisible.

« Le retour des brigands dans le département de la Mayenne m'a engagé à faire mettre en bon état de défense la partie de la ville qui se trouve à la droite de cette rivière. Le général en chef Turreau, qui est arrivé ce matin, a trouvé les ouvriers et partie de la garnison travaillant avec activité à renforcer les points faibles et à démolir quelques maisons trop voisines des remparts. L'esprit est très bon, et il serait à désirer que l'ennemi vint faire quelque nouvelle tentative au pied de nos remparts.

« Nous ne perdons pas de vue les rives de la Loire: Levassour a rempli vos intentions; le général Turreau donne de nouveaux ordres, prend de nouvelles dispositions. Je compte bien que si les brigands passent la Loire, ce sera dans la barque à Caron.

« On assure qu'une division de ces scélérats s'est portée à Craon. Je n'ai pas reçu de nouvelles de mes collègues depuis leur départ du Mans pour poursuivre les débris de l'armée catholique et royale.

« Salut et fraternité.

FRANCASTEL.

II.

Bourbotte, Turreau, Prieur (de la Marne), représentants du peuple près les armées réunies de l'Ouest et des Côtes de Brest, à leurs collègues composant le comité de Salut public (2).

« A Laval, le 25 frimaire, à 10 heures du soir, l'an II de la République française, une et indivisible.

Depuis notre dernière, les troupes républicaines réunies n'ont cessé de poursuivre les brigands; nous avons rencontré sur les chemins qu'ils ont suivis les traces de la déroute la plus complète: des cadavres se présentaient à chaque pas; des caissons, des femmes, des enfants arrêtés, saisis partout, prouvaient que le centre de l'armée avait été entaillé; nous avons aussi rencontré les habitants des campagnes armés de fusils, de fourches, de faux, dominant la chasse aux brigands et les exterminant de tous côtés. Nos soldats espéraient les retrouver à Laval et

le désir qu'ils ont de les exterminer, les cris de *Vive la République, la Montagne, la mort aux brigands* sont des présages certains de nouvelles victoires qu'ils remporteront (1).

« Les brigands ont quitté Laval dès hier soir: notre cavalerie est à leur poursuite, l'armée marche demain sur eux et, à la première rencontre, il n'existera plus d'armée de brigands. La perte qu'ils ont faite depuis Le Mans est incalculable. Ils se sont dirigés aujourd'hui sur Craon, nous ne savons où ils perceront leurs pas demain, mais nous les poursuivrons sans relâche. L'armée défile dans cet ins. au dans les rues de Laval. La plus grande joie et la plus grande énergie y règnent. Nous n'avons qu'un chagrin, c'est de ne pouvoir donner à nos braves frères les souliers qu'exigent des marches aussi rapides: nous en rencontrons en nombre infini marchant pieds nus dans la boue, dans le froid, et, si vous ne nous secondez pas, nous aurons le chagrin de voir des maladies enchaîner leur courage.

« Nous avons oublié, dans notre dernière, de rappeler, parmi les bataillons qui se sont signalés devant Le Mans, le 1^{er} et le 2^e bataillon de Paris formés à l'époque de la révolte du Calvados.

« Nous joignons ici la copie d'une proclamation que nous faisons imprimer. Nous pensons qu'il serait essentiel de la faire insérer au *Bulletin* afin qu'elle fût plus sûrement répandue dans les départements qu'elle intéresse.

« Nous avons envoyé des courriers dès avant-hier à Cherbourg, à Brest, à Vannes, à Lorient, à Rennes et à Nantes, à Alençon, tous nos collègues qui se trouvent dans ces divers lieux ont été instruits de la déroute. Nous n'avons pu faire de proclamation au Mans, faute d'imprimeur, mais nous avons envoyé cent hommes et 50 chevaux du pays dans toutes les campagnes.

« Nous vous avons promis de vous transmettre les belles actions de nos républicains, nous sommes occupés à les recueillir.

« Nicolas Laval, de Reims, département de la Marne, du 1^{er} bataillon des chasseurs républicains, s'est battu, dans l'affaire du Mans, corps à corps avec un des chefs de brigands, il l'a renversé d'un coup de sabre et lui a arraché sa croix de Saint-Louis, dont il nous a chargé de faire hommage à la Convention nationale.

« François-Toussaint Vichot, gendarme de la 1^{re} compagnie de la 33^e division, âgé de 50 ans, ayant 30 ans de services, fut blessé à la jambe, à la bataille du Mans, par une balle qui lui perça le mollet; il eut, après le coup reçu, le courage de combattre deux brigands et de les tuer.

« On nous annonce la mort de plusieurs chefs de brigands. Supeaux, l'un d'eux, s'est, dit-on, brûlé la cervelle. Nous vous envoyons un reliquaire en forme de médaillon, contenant foreusement, marque distinctive des chefs, et arraché à l'un d'eux.

« BOURBOTTE: PRIEUR (de la Marne);
TURREAU.

« P. S. Vous trouverez la croix ci-jointe, le reliquaire partira par le 1^{er} courrier.

« Notre lettre n'est pas partie hier soir, faute

(1) Archives nationales, carton DIII 348. — *Bulletin de la Convention* du 29 frimaire an II (jeudi 20 décembre 1793).

(2) Archives du ministère de la guerre, armée des côtes de Brest, carton 514. Premier supplément au *Bulletin de la Convention* du 28 frimaire an II (mardi 18 décembre 1793).

(1) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* (29 frimaire an II (jeudi 19 décembre 1793), p. 464, col. 1).